

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 05/07/2016

Date de la convocation:
28/06/2016
Date d'affichage:
29/06/2016

L' an 2016 et le 5 Juillet à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 23

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Absent(s) : M. SCHERTZ Christophe

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DESCHLER Annie à M. NICASTRO Gérard, MM : SCHLOSSER Charles à M. ISEL Roger, SITTER Pierrot à Mme ROTH Marie-Louise, WERNERT Stéphane à M. PFEIFFER Dominique

Excusé(s) : Mmes : DUTEY Sylvie, HASENFRATZ Rachel, LEDIG Evelyne, MM : KAISER Francis, OTT Alexis, SUSS Charles, THALMANN Alfred

Secrétaire de séance :
M. MULLER Jean.

Réf : 093.2016
Vote : A la majorité
Pour : 21
Contre : 2
Abstentions : 1
Mention exécutoire : Non

093.2016 : Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte : convention financière : validation de l'avenant n°1.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n° 132.2015 du conseil communautaire du 21.09.2015 «Territoires à Energie Positive pour le Croissance Verte (TEPCV) : candidature officielle et programme d'actions »,

Considérant que le territoire intercommunal a été reconnu « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) », Envoyé en préfecture le 08/07/2016
Reçu en préfecture le 08/07/2016
Affiché le SECRET
ID : 067-200013050-20160705-D_CC_093_2016-DE

Vu la convention financière TEPCV, et le projet d'avenant objet de la présente délibération,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, deux voix contre, une abstention, décide :

- **De demander à l'Etat son appui financier à travers le fonds « TEPCV - Fonds de financement de la transition énergétique », à hauteur de 548 500 €, en complément des montants déjà contractualisés,**
- **De valider à ce titre un programme d'actions supplémentaire qui comprend en particulier :**
 1. **La mise en place d'un outil d'hypervision intelligente des bâtiments intercommunaux,**
 2. **La réalisation de deux itinéraires de circulation douce : pistes cyclables Durrenbach – Biblisheim et Laubach – Eschbach,**
 3. **La réalisation du jalonnement des itinéraires de circulation douce,**
 4. **La campagne de sensibilisation à la prévention des déchets,**
 5. **Le programme de sensibilisation : Abeilles et biodiversité,**
 6. **L'étude de faisabilité-opportunité incluant l'élaboration d'un projet scientifique et culturel pour un nouveau « Musée français du pétrole et des énergies »,**
 7. **L'acquisition de véhicules de service électriques,**
 8. **La rénovation « BBC » d'un bâtiment public dans le cadre de la requalification d'une friche industrielle à Woerth,**
- **D'autoriser le président à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et à signer tout document en exécution de la présente délibération**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 06/07/2016

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :